

## **VOGO**

Société anonyme au capital de 767.008,25 euros  
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna  
34000 Montpellier  
793 342 866 RCS Montpellier

---

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2026</b></p>
--

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire pour vous soumettre les projets de résolutions suivants :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de la société ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;
7. Ratification de la nomination de Madame Victoria ESTEVES en qualité d'administratrice ;
8. Ratification de la nomination de Madame Claire LENART-TURPIN en qualité d'administratrice indépendante ;
9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean FERRIER en qualité d'administrateur ;
10. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;

#### **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

11. Changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice et modification corrélative de l'article 26 des statuts ;
12. Pouvoirs pour formalité.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport du Conseil d'administration ont été mis à votre disposition au siège social de la Société et sur son site internet dans les conditions et les délais prévus par la loi.

## **I. MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES**

Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 3 du Rapport annuel 2025 comprenant le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi dans le cadre de l'approbation des comptes annuels de la Société par votre Assemblée, et incluant la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de la Société.

## **II. PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE ABEO SA, REPRESENTEE PAR MONSIEUR OLIVIER ESTEVES – RATIFICATION DE LA COOPTATION EN QUALITE D'ADMINISTRATEURS DE MADAME VICTORIA ESTEVES, MADAME CLAIRE LENART-TURPIN ET MONSIEUR JEAN FERRIER (6<sup>EME</sup> A 9<sup>EME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de la société ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES et de ratifier la cooptation en qualité d'administrateurs de Madame victoria ESTEVES, Madame Claire LENART-TURPIN et Monsieur Jean FERRIER.

Les fiches de renseignements les concernant sont disponibles sur le site internet de la Société.

## **III. PROPOSITION DE CHANGEMENT DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS (11<sup>EME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de les fixer respectivement au 1<sup>er</sup> avril et 31 mars de chaque année.

Nous vous proposons en conséquence de prendre acte que l'exercice en cours, ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026, présentera une durée exceptionnelle de 15 mois et se terminera donc le 31 mars 2027.

Enfin, nous vous demandons de supprimer intégralement l'article 26 des statuts et de le remplacer par ce qui suit :

### ***« ARTICLE 26 – EXERCICE SOCIAL***

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars. »*

\* \*

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter toutes les résolutions que nous soumettons à votre vote, pour les raisons ci-dessus exposées.

Le Conseil d'administration